

DECRET D/2016/ 271 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
A LA PREFECTURE MARITIME**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le Décret D/2012/081/PRG/SGG du 18 Juin 2012, portant Création d'une Préfecture Maritime en République de Guinée;

Vu le Décret D/2016/016/PRG/SGG du 18 Janvier 2016, portant Attributions et Organisation de la Préfecture Maritime.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms et prénoms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Préfet Maritime: M Nfamara **DIOMANDE**, précédemment Préfet Maritime Adjoint.

2. Préfet Maritime Adjoint: M. Fodé **KEITA**, matricule 13775G en service à l'Armée de Mer.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 SEP. 2016 2016



Prof. Alpha CONDE